

Règlement Championnat Doublette Jeunes Régional.

Article 1 : Dispositions Générales.

Le nombre d'équipe est fixé à 24, 1 équipe par département et 11 au prorata des équipes inscrites dans les championnats départementaux et par catégorie.

Les équipes devront impérativement se qualifier par le championnat départemental, le champion plus 11 équipes attribuées en fonction du prorata de la participation départementale en rapport aux autres départements d'Occitanie.

Les comités départementaux organiseront leur championnat selon la formule qu'ils souhaitent si le nombre d'équipes participantes est inférieur à 16. Au-delà le Swiss System est obligatoire.

Article 2 : Inscription des équipes qualifiées.

Les dates des championnats départementaux sont libres mais ces championnats doivent être faits avant le 30 juin.

Les équipes championnes sur l'ensemble des 13 départements seront qualifiées pour le championnat régional, total 13 équipes.

Les 11 autres équipes sont attribuées au prorata des inscrits sur les départements, 1 maximum par département et par catégorie.

Les comités départementaux devront communiquer au CRO les équipes qualifiées noms prénoms avec les numéros de licence des joueurs (un tableau se trouve en annexe merci de le remplir). Le retour des 11 équipes supplémentaires vous sera communiqué courant juillet par le CRO.

Pour les éducateurs il faudra communiquer au CRO le nom et prénom, le numéro de licence, la date des diplômes et recyclages éventuels (un tableau se trouve en annexe merci de le remplir).

Chaque comité devra fournir les graphiques de leurs 3 championnats au CRO **au format GCZ**.

Ces documents sont à faire parvenir au CRO et aux 5 membres du "bureau directeur" de l'ETR la semaine qui suit votre championnat départemental doublette jeunes. *Adresse mails en fin du présent document.*

Article 3 : Lieu et Date et Heure.

Le championnat se déroulera dans les départements prévus par le Comité Régional Occitanie.

Il se déroulera en Système Swiss.

Le dépôt des licences commencera à 13 h 00.

SAMEDI APRES-MIDI : partie au temps.

13 H 30 : 1° partie de classement

15 h 00 : 2° partie de classement

16 h 30 : 3° partie de classement

Les 3 vainqueurs des 3 parties sont directement qualifiés pour le Quart de Finale.

18 h 00 : partie de barrages pour les 1/4 de finale entre les équipes classées de la 4° à la 13° place.

La 13° place étant la meilleure équipe qui a gagné 1 équipe.

DIMANCHE MATIN : partie en 13 points.

9 h 00 : Quart de finale & Demi-finales CHAMPIONNAT OCCITANIE

DIMANCHE APRES-MIDI :

13 h 30 : Finale & petite finale CHAMPIONNAT OCCITANIE

16 h 00 : Remise des récompenses

Article 4 : Tenue Vestimentaire.

Les joueurs devront porter une tenue sportive, fournie par le comité départemental d'appartenance ou la tenue de l'école de pétanque si les 2 jeunes en font partie ou la tenue du club d'appartenance des joueurs (possibilité d'avoir 2 tenues différentes) ou la tenue de l'entente.

Toutes les tenues devront impérativement avoir le logo du département.

Article 5 : Déroulement du Championnat.

Les éducateurs déposeront les 3 licences plus la carte d'éducateur à la table de marque.

Le tirage au sort s'effectuera le matin de la compétition.

TEMPS 1 : SYSTEME SWISS.

Toutes les parties se jouent en 1h +2 mènes supplémentaires sont jouées si aucune équipe n'a atteint les 13 points. En cas d'égalité, une mène décisive avec bouchon non sortable est jouée.

Premier tour : Tirage au sort intégral avec protection des comités départementaux (module 17 de Gestion Concours).

Tours 2 et 3 : Le tirage au sort fait s'opposer des équipes ayant des résultats équivalents en nombre de victoires.

Partie de cadrage. A l'issue des 3 premiers tours, un classement est établi (voir ci-dessous). Les équipes s'affronteront suivant ce classement :

4 vs 13 = partie z

5 vs 12 = partie y

6 vs 11 = partie x

7 vs 10 = partie w

8 vs 9 = partie v

C'est aussi une partie au temps.

TEMPS 2 : TABLEAU A ELIMINATION DIRECTE.

Toutes les parties se jouent en 13 points (plus de limite de temps).

Tableau à élimination directe : ¼ de finale, ½ finale & finale. Les 3 premières équipes du classement, celles qui ont remporté les 3 tours de Swiss System, seront tête de série et ne pourront se rencontrer au premier tour de cette phase éliminatoire.

Article 6 : Arbitre et jury.

Le CRO désignera un arbitre principal, le comité organisateur devra nommer 3 arbitres minimum supplémentaires un par catégorie en considération des terrains.

Un jury sera désigné avant la compétition selon le règlement en vigueur.

Article 7 : Les éducateurs.

Les éducateurs devront porter la tenue règlementaire (tenue éducateur ou tenue identique avec celle des joueurs).

Ils devront être à jour du diplôme fédéral, recyclage compris, déposer leur licence avec celles des joueurs, avoir leur carte d'éducateur et le badge pour faciliter le contrôle.

Les teneurs de table contrôleront la bonne conformité des diplômes et des recyclages.

Tout éducateur qui ne sera pas en règles sera exclu de la chaise et ne pourra pas coacher son équipe.

Seuls les éducateurs sont autorisés à coacher une équipe.

Article 8 : Récompenses.

Vainqueur = 2 médailles Or + 2 fanions + 2 cartes cadeau à 30€

Finaliste = 2 médailles Argent + 2 fanions + 2 cartes cadeau à 20€

Article 9 : Absence d'équipe et remplacement.

Les équipes qui ne pourront pas venir au championnat régional devront en informer le CRO par son comité. Elle pourra être remplacée par une équipe du même département soit la 3^{ème} ou la 4^{ème}.

Il est fortement conseillé de faire jouer la partie de classement pour les perdants des demi-finales aux départements.

Les équipes qui ne se présenteront pas au championnat devront en informer le CRO, elles devront fournir un motif valable, le CRO décidera de la marche à suivre.

Article 10 : coordonnées des membres responsables de l'ETR.

CRO : cr-occitanie@petanque.fr

MARC NOGARET : mnogaret@orange.fr

ALAIN DONNADIEU : a.donnadieu1@gmail.com

SERGE MARTINEZ : serge.martinez0441@orange.fr

PATRICE REYNAUD : patricereynaud@hotmail.fr

PATRICK BORIES : petanque@soulayrols.fr

DATES 2025 :

30 JUIN : les championnats départementaux doublette doivent être terminés.

06 JUILLET : date butoir d'envoi des graphiques concours + tableau des équipes qualifiées et leur coach.

10 JUILLET : retour OFFICIEL du nombre de qualifiés par l'ETR.

06 & 07 SEPTEMBRE : Championnat Régional DOUBLETTE JEUNES à VERNET d'ARIÈGE (09).

Règlement mis à jour le 26 mars 2025.

Retour équipes qualifiées :



COMITE DEPARTEMENTAL					
---------------------------------	--	--	--	--	--

N° CD	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE		
MINIMES 1					
MINIMES 2				DIPLÔME	DATE
COACH					

CADETS 1					
CADETS 2				DIPLÔME	DATE
COACH					

JUNIORS 1					
JUNIORS 2				DIPLÔME	DATE
COACH					